

**N° D'ORDRE : 2021-183**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 23*

*Pouvoirs : 05*

*Excusé : 00*

*Absents : 01*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 26*

*Date de convocation : 14 décembre 2021*

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt décembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CALMET Pierre – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Pouvoirs : M. BLANC Romain pouvoir à Monsieur le Maire – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – M. CLAVE Denis pouvoir à M. CALMET Pierre.

Absents : Mme RASTOUIL Angélique

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

**26- SIGNATURE DE L'AVENANT N°5 AU CONTRAT D'OCCUPATION DE LONGUE DUREE CONCERNANT LES OUVRAGES SITUES SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME DE LA CCI**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que, par un contrat d'occupation de longue durée conclu le 20 juillet 1984, la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) du Var avait mis à la disposition de la Commune différents ouvrages situés sur le domaine public maritime dont elle est concessionnaire en vertu d'un arrêté ministériel en date du 2 juillet 1971. Par un avenant n°4 dûment régularisé en date du 8 avril 2021, le contrat de concession consentie à la CCI du Var a été prolongé du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 inclus afin d'assurer la continuité de l'exploitation des ports.

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal que, le contrat d'occupation de longue durée consenti à la Commune prenant fin le 31 décembre 2021, il est donc nécessaire de prolonger par voie d'avenant ledit contrat, et ce, pour une durée ferme de douze mois.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 au contrat d'occupation de longue durée avec la CCI.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU le contrat d'occupation de longue durée du 20 juillet 1984 ;
- VU l'avenant n° 5 au contrat d'occupation de longue durée du 20 juillet 1984 ;

**DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. GILLES VINCENT N'A PAS PRIS PART AU VOTE**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 au contrat d'occupation de longue durée avec la CCI.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2021, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**